



FORMATION INITIALE AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE NIVEAU 2

GSU FORM'ACTION est conventionné avec le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de Seine & Marne
Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences modifié le 1^{er} juillet 2019



Les objectifs de la formation :

Module 1 : la prise en charge des urgences vitales :

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et se protéger.
- Alerter les secours, transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- Prise en charge d'une obstruction aiguë des voies aériennes.
- Prise en charge d'une hémorragie externe.
- Prise en charge d'une victime inconsciente.
- Prise en charge d'un arrêt cardiaque avec et sans le matériel d'urgence prévu à cet effet.
- Mettre en œuvre le matériel de surveillance et commencer les soins d'urgence en anticipant l'arrivée de l'équipe médicale dédiée.

Module 2 : la prise en charge des urgences potentielles :

- Transmettre un bilan synthétique lors de l'alerte et suivre les conseils donnés.
- Evaluer et prendre en charge un malaise.
- Evaluer et prendre en charge un traumatisme osseux.
- Evaluer et prendre en charge une plaie.
- Evaluer et prendre en charge une brûlure.
- Evaluer et prendre en charge un accouchement inopiné.
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène.

Module 3 : les urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles :

- Comprendre le concept de « situation sanitaire exceptionnelle ».
- Connaitre l'organisation spécifique du système de santé ORSAN.
- Savoir s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles.
- Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de victimes et aux techniques du « damage control ».
- Être sensibilisé aux risques « NRBC-E » et aux premières mesures à mettre en œuvre.

Les formateurs sont des professionnels de santé en activité au sein d'un service d'urgence et/ou de réanimation habilités à l'enseignement des AFGSU par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence.

Public concerné
S'adresse aux professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé (médecin, sage-femme, infirmier, aide-soignant Kinésithérapeute, pharmacien, chirurgien-dentiste, orthophoniste, technicien de laboratoire, manipulateur de radiologie, ambulancier, ...).

Prérequis

Exercer une profession de santé inscrite dans la quatrième partie du code de la santé publique.

Groupe de 12 personnes maximum

Durée de la formation :

3 jours (3 x 7 heures ou 21 heures à répartir)

Horaires :

De 9h à 17h

Modalité d'exécution :

En présentiel

Coût de la formation :

2550 euros

Lieu de la formation :

Sur site

Délais d'accès à la formation :

De 1 à 6 mois

Nous contacter pour plus d'informations

Moyens & outils pédagogiques :

- Projection de diaporamas et de vidéos.
- Ateliers d'apprentissage des gestes.
- Mises en situation pratique.

Suivi et évaluation :

- QCM d'auto-évaluation pré et post formation.
- Evaluation continue de l'apprentissage des gestes
- Feuille de présence.
- Attestation individuelle de présence et de réussite.
- Questionnaire de satisfaction.
- Remise d'un livret retraçant les grandes lignes de l'AFGSU 2
- Attestations de formation délivrée par le responsable du CESU (valable 4 ans).
- Tenu d'un registre pour rappels individuels avant fin de validité (à J-6 mois)



Nos formations sont accessibles à toutes personnes en situation de handicap, dans la mesure où la formation choisie est compatible avec la situation de santé de la personne.

Afin de connaître vos droits et démarches, nous vous invitons à vous rapprocher de la [MDPH](#) ou de l'association [AGEFIPH](#), qui vous guideront et vous accompagneront dans votre projet.

Les travailleurs en situation de handicap de la fonction publique peuvent également se rapprocher du [FIPHFP](#) qui accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle.

Vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante afin d'étudier les différentes possibilités mises à disposition :

referenthandicap@gsu-formaction.fr

Les conditions de validation :

« La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le stagiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence ». (Arrêté du 1^{er} juillet 2019, Art. 2)

Depuis 2023 La Formation aux Gestes et Soins d'Urgence niveau 2 c'est :

- 10 formations
- 86 stagiaires formés
- Un taux de satisfaction de 100 %
- Un taux de réussite de 100 %